



# PERMIS DE CONDUIRE INFORMATIONS ET PROGRAMME

## EN PARTENARIAT AVEC ECOLE DE CONDUITE FRANCAISE

Le centre de vacances est idéalement situé dans un village paisible à 15 kilomètres de Rennes. Locaux récents dans un site parfaitement adapté à la conduite accompagnée – permis de conduire.

### LE CENTRE – L'HEBERGEMENT

Les chambres sont de 2 à 4 lits avec les sanitaires à l'étage.  
Plusieurs salles d'activités sont à disposition (8), dont une salle ping-pong,  
T.V. + Vidéo et une grande salle multimédia permet à chaque élèves de travailler individuellement le code.

### LE CONTENU DU SEJOUR

APPRENTISSAGE DE LA CONDUITE /LA FORMATION :

#### 1)- Durant le séjour :

14 ou 16 heures de cours de conduite

15 heures de cours de code minimum

Présentation à l'examen théorique (compris dans le prix du séjour) si d'aventure cet examen n'a pas eu lieu pendant le séjour.

En cas d'échec à l'examen théorique (code), les frais d'inscription seront à la charge des familles

#### 2)-Après le séjour :

4 ou 6 heures de conduite offertes\*

Présentation pratique. Tarif en vigueur dans l'Auto Ecole d'accueil

Si le niveau est insuffisant, le jeune devra prendre à sa charge des cours complémentaires, tarif en vigueur dans l'Auto Ecole d'accueil

3) Chaque jeune est inscrit à « une auto-école mère » près de son domicile par nos soins pour le suivi de la formation après séjour.

4) A la majorité du jeune, les frais de présentation à l'examen pratique seront à la charge des familles.



### LES FORMALITES ADMINISTRATIVES :

#### LES OBLIGATIONS :

- Avoir 17 ans ½, 1 mois avant la date d'ouverture du séjour
- Le jeune ne pourra passer l'épreuve du code qu'à partir de 17 ans ½.
- A la suite de chaque séjour, les adolescents recevront l'attestation qui certifiera du nombre d'heures de conduite.

Des activités au choix (CONDUITE / JEUX DE CODE / VIDEO / SPORTS D'EQUIPE / ATELIERS /ETC...)

#### Encadrement composé de :

Pour la formation du permis de conduire, des moniteurs diplômés AUTO-ÉCOLE du Centre d'Education Routière.

### FORMALITES ADMINISTRATIVES

#### PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

1-pour conduite accompagnée ou permis de conduire

- Photocopie de la carte d'identité du jeune (recto verso) ou passeport photocopie des 2 premières doubles pages
- Photocopie d'un justificatif de domicile
- Fiche d'état civil
- 6 Photos d'identité format classique (avec lunettes si vous en portez)
- 6 enveloppes timbrées
- Autorisation parentale directement sur le dossier de l'auto école
- Pièce d'identité du père ou de la mère selon autorisation sur le dossier

#### 2- POUR LE BSR

- Autorisation parentale
- Photocopie de l'ASSR
- Original de l'ASSR
- 1 Photos d'identité format classique (avec lunettes si vous en portez)
- Des gants
- Un casque homologué
- De préférence des chaussures montantes.

